

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024



Visite de l'arboretum de Chèvreloup au Chesnay-Rocquencourt, lors des éco-rencontres du CAUE 78 - Juin 2024 © CAUE 78

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines

3, place Robert Schuman 78180 Montigny-le-Bretonneux
www.caue78.fr - caue78@caue78.com - 01 30 48 00 14

EN 2024, LE CAUE A MIS L'ACCENT SUR LE VOLET PEDAGOGIQUE ET LA SENSIBILISATION

3 ACTIONS PHARES EN MILIEU SCOLAIRE

- À la demande de la DRAC, le dispositif pédagogique Architectes et Paysagistes dans les classes, s'étend à la grande couronne et invite des professionnels bénévoles à intervenir dans des classes de collège et lycée pour parler d'architecture, de ville et de paysage pendant la semaine des Journées Nationales de l'Architecture !
- Un projet PACTE mené avec un professeur d'arts plastiques du Collège Georges Brassens à Saint-Arnoult-en-Yvelines a fait travailler 4 classes (6° et 3°) sur la surélévation de leur établissement.
- La démarche de Transformation et végétalisation des cours d'écoles se poursuit à Noisy-le-Roi avec 2 classes de l'école élémentaire Jules Verne, et la finalisation de l'accompagnement à la co-conception de la cour de l'école Jean-Moulin à Montesson.

RENOVATION ENERGETIQUE ET PRESERVATION DE LA QUALITE ARCHITECTURALE

Dans le cadre du conseil aux particuliers et aux copropriétés, les architectes-conseillers ont constaté une hausse de demandes concernant les projets de rénovation énergétique, notamment dans des contextes comportant des enjeux de préservation de l'architecture, voire patrimoniaux.

Sur le territoire de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en particulier, le CAUE 78 a accompagné le questionnement sur l'évolution architecturale d'un lotissement des années 60.

UNE NOUVELLE APPLICATION DE VISITE : DETOUR

De l'architecture de villégiature à celle des équipements sportifs et culturels, en passant par l'évolution des formes urbaines ou la mutation des paysages, le CAUE continue de créer des parcours originaux pour les Journées Nationales de l'Architecture.

En 2024, 6 parcours de visite versés sur l'application Détour dont le dernier réalisé en partenariat avec divers services de l'agglomération, porte sur les Paysages de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sur place ou chez vous, découvrez des parcours exclusifs en Île-de-France !

FORMATION A LA LECTURE DE PAYSAGE : CHARTE PAYSAGERE DE LA PLAINE DE VERSAILLES

Le CAUE a poursuivi le travail de formation à destination des élus et techniciens de la Plaine de Versailles initié en 2023.

Cette deuxième journée avait pour vocation d'apprendre à lire le paysage et se servir de la Charte paysagère de la Plaine de Versailles pour développer les nouveaux projets communaux.

CONSEILLERp. 7

LES PARTICULIERS
LES COPROPRIETES
LORS DES COMMISSIONS
LORS DES JURYS ET CONSULTATIONS

ACCOMPAGNERp. 11

LES COLLECTIVITES
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
LES SERVICES DE L'ETAT

CONNAITREp. 15

L'ESPACE DOCUMENTAIRE DU CAUE
LES OUTILS DE COMMUNICATION

SENSIBILISERp. 19

AVEC LE RESEAU DES CAUE
LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS
LE JEUNE PUBLIC, ACTEUR DE DEMAIN

ADMINISTRATIONp. 25

LE BUDGET 2024
LES MEMBRES DE L'EQUIPE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES ADHERENTS 2024

ADHESIONSp. 29



Forum «Ma maison écologique», Fabrique 21, Carrières-sous-Poissy
© Energies Solidaires

CONSEILLER

LES PARTICULIERS

Dans les locaux du CAUE 78

Les architectes du CAUE proposent des conseils gratuits et adaptés aux particuliers qui en font la demande.

Ces conseils sont majoritairement donnés par courriel, mais peuvent aussi se faire sur rendez-vous dans les locaux du CAUE, ou parfois par téléphone.

Ils peuvent concerner des précisions sur la réglementation, des études de faisabilité, des projets de construction neuve, de rénovation, de surélévation ou d'extension, ou encore une aide à l'amélioration de projets refusés en instruction.

Face aux enjeux actuels, de nombreuses demandes portent sur des projets de rénovation énergétique. C'est un domaine dans lequel l'action du CAUE prend tout son sens, en proposant une approche globale au-delà des simples performances pour garantir la qualité architecturale des projets.

Cette approche est complétée, lorsque nécessaire, par la mise en relation avec les partenaires du CAUE (conseils juridiques ou énergétiques...) ainsi que par des ressources en ligne, permettant d'explorer des exemples pertinents et d'enrichir l'information donnée.

Qu'ils choisissent de poursuivre leur projet seuls ou accompagnés d'un confrère en exercice, l'objectif de ces échanges avec la CAUE est que les bénéficiaires du conseil soient mieux informés, et sensibilisés à des aspects complémentaires plus larges que leur demande initiale.

Parmi les conseils, **57%** concernaient la transformation ou rénovation d'un bâtiment existant, **9%** un projet de construction neuve, **20%** des précisions réglementaires, **3%** des notions de paysage et clôtures, et les **11%** restant des questions diverses.



Conseil aux particuliers, dans les locaux du CAUE 78 à Montigny-le-Bretonneux - © CAUE78

LES COPROPRIÉTÉS

Face aux évolutions réglementaires concernant la rénovation énergétique des bâtiments, et à l'approche des prochaines échéances impactant les propriétaires, le nombre de sollicitations du CAUE 78 par des copropriétés est en constante augmentation.

Le CAUE multiplie les conseils pour les aider à se repérer dans le parcours de la rénovation énergétique, et à se faire assister par des partenaires compétents et les organismes adéquats.

En 2024, le CAUE a conseillé **48 copropriétés**, de toutes configurations et de toutes tailles.

Parmi ces conseils, **80%** portent sur la rénovation énergétique.



Végétalisation & espaces partagés
Résidence Château Village à Voisins-le-Bretonneux : le CAUE78 a accompagné la copropriété dans sa réflexion pour la rénovation des placettes (définition des besoins, priorisations, aide à la décision,...)
© CAUE 78

HORS LES MURS

En 2024, le CAUE a participé à 3 salons, qui lui permettent de venir directement à la rencontre du public. Il s'agit d'occasions supplémentaires de rencontrer et d'échanger avec les particuliers et les copropriétés à propos de leurs sollicitations.

- **Forum Ma maison écologique, samedi 5 octobre** à Carrières-sous-Poissy, organisé par Energies Solidaires ;
- **Forum de la rénovation de la communauté d'agglomération CASGBS, samedi 12 octobre** à Saint-Germain-en-Laye, organisé par Energies Solidaires ;
- **7ème Salon de la rénovation de l'Habitat dans le Sud Yvelines, dimanche 13 octobre** à Magny-les-Hameaux par l'ALEC SQY.

LORS DES COMMISSIONS

- **Commission départementale de la nature et des sites (CDNPS)** organisées par la **Préfecture des Yvelines** : participation mensuelle à la revue des projets examinés en commission, avec pour objectif la préservation de la nature, des paysages et des sites, ainsi qu'à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace.
- **Sites patrimoniaux remarquables** dans les Yvelines, participation aux ateliers et membre des commissions pour **Marly-le-Roi**, **Louveciennes** et **Saint-Germain-en-Laye**.
- **Conseil régional des jardins remarquables de la DRAC Île-de-France**, participation à **7** visites et commissions.
- Le **concours Maison Économe**, organisé par Énergies solidaires et l'ALEC SQY, vise à récompenser chaque année des particuliers construisant ou réhabilitant pour eux-mêmes un logement, en associant démarche architecturale et énergétique. Le CAUE apporte ses compétences en matière d'architecture, lors des visites préparatoires et du jury d'attribution des prix.

LORS DES JURYS DE CONCOURS ET CONSULTATIONS

Lors des jurys, le CAUE participe aux débats avec voix délibérative. Il est parfois sollicité pour donner des conseils sur le programme architectural et le règlement de la consultation, ou encore participer à l'analyse des offres lors des commissions techniques.

Pour des communes, maîtres d'ouvrage :

- **La Verrière** : Groupe scolaire
- **Mantes-la-Ville** : Complexe multisports
- **Vélizy** : Espace jeunesse
- **Trappes** : Crèche municipale
- **Versailles** : Prix du ravalement et de l'insertion, qui récompense les 22 meilleurs chantiers de restauration de façades, devantures commerciales et constructions livrés pendant l'année.

Pour les communautés d'agglomérations, maîtres d'ouvrage :

- **GPS&O** : Stade nautique de Mantes-la-Jolie
- **SQY** : Médiathèque à rayonnement intercommunal, Plaisir
- **EPAMSA** : Halle de marché à Carrières-sous-Poissy

Pour les bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage :

Immobilière 3F :

- **126** logements à Houilles,
- **31** logements neufs et **5** réhabilités au Vésinet
- **6** logements neufs et **18** en transformation de bureaux à Versailles.



Rénovation énergétique d'un pavillon à Versailles Porchefontaine - Ni.D Architecture - Lauréat du Prix Ravalement, catégorie décor - Versailles - © V. DUBOIS

ACCOMPAGNER

LES COLLECTIVITES

Conseils aux adhérents

Le CAUE accompagne les collectivités adhérentes en réalisant des conseils simples portant sur des sujets précis :

Gambais : conseils et échanges sur l'application du règlement de PLU concernant deux cas complexes.

Montainville : conseil sur la rénovation et consolidation d'un mur de pierres de la mairie.

Montigny-le-Bretonneux : partenariat avec le service urbanisme et conseil au public, sur l'évolution architecturale d'un lotissement des années 60.

Conventions d'accompagnement

Lorsque les adhérents sollicitent le CAUE pour des études de plus grande envergure, ces demandes prennent la forme de convention d'accompagnement. Ces conventions sont établies suivant les besoins spécifiques des communes :

Buc : conseils et échanges portant sur plusieurs projets paysagers et d'aménagement, répartis sur le territoire communal

Chambourcy : accompagnement au lancement d'une campagne de ravalement

Louveciennes : aménagement et évolution de l'ilot Etarché, comprenant de nombreux équipements, un parc public, et de l'habitat individuel

Viroflay : transformation et embellissement des espaces intérieurs de sa halle de marché couvert

Houilles : en vue de la réalisation d'un guide illustré à destination des particuliers, mise au point des documents graphiques requis pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme type.

Jouars-Pontchartrain : accompagnement à la réflexion sur le devenir d'un corps de ferme désaffecté, et son intégration dans un projet de construction en centre-bourg.

CA SQY : accompagnement individuel des projets de construction de particuliers dans la ZAC des Réaux, afin d'en assurer la cohérence architecturale et paysagère.

Instruction et autorisations du droit des sols

Dans le cadre de conventions d'accompagnement spécifiques, le CAUE accompagne les **communes adhérentes via le conseil et l'aide à l'instruction ADS**, portant sur les volets architecturaux et paysagers des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les conseils à destination des pétitionnaires sont donnés en permanence locale, ou en distanciel avec les services.

En 2024, le CAUE a ainsi poursuivi sa collaboration avec les communes de **Conflans-Sainte-Honorine** et

Les Mureaux, et engagé une nouvelle convention avec la commune de **Chevreuse**.



Proposition d'implantation spatiale - Hameau d'Ergal à Jouars-Pontchartrain
© CAUE 78

Co-rédaction des chartes architecturales et de la construction

Les services des communes et le CAUE ont poursuivi l'élaboration et de la rédaction de chartes à partir de visites, d'ateliers participatifs conçus par les architectes du CAUE. Ces chartes favorisent le dialogue entre élus, promoteurs et constructeurs pour obtenir des projets de qualité.

Bailly : restitution de la charte aux participants le jeudi 1^{er} février.

Saint-Cyr-l'École : rédaction avec le service urbanisme et restitution de la charte aux participants le lundi 25 novembre.

Le Vésinet : rédaction avec le service urbanisme et préparation de la restitution pour début 2025.

PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Ateliers de projet de la DDT 78

- Participation aux ateliers des paysages organisés mensuellement à la DDT 78

Réunions de laCYTé

- Participation aux échanges mensuels de la Communauté Yvelinoise de la Transition écologique
- Participation aux séminaires

Conseil sur les PLU en cours de révision

- Ville de Fontenay-le-Fleury
- Ville de Houilles

Accompagnement de la DRIEAT IDF

- Participation à des avis en prévision des révisions de PLU de communes en site classé
- Participation au projet de classement de la vallée de la Vaucouleurs



Vallée de la Vaucouleurs - rue de l'église à Courgent © CAUE 78

PARTENARIAT AVEC LE CD 78

Concours des Villes et villages Fleuris

Participation à 2 journées de visites, jury le 04 octobre, et Cérémonie de remise des prix le 06 décembre.

Service Habitat

Participation à plusieurs réunions et ateliers portant sur l'amélioration de l'habitat privé dans les Yvelines.

Lecture de paysage à l'observatoire du PPDH

Réalisation d'un dispositif d'aide à la compréhension des paysages, par l'intermédiaire de panneaux illustrés.

Participation à la réalisation du Schéma départemental des alignements d'arbres

Le SMO « Seine et Yvelines voirie » (anciennement EPI 78-92), pour le compte du CD 78, souhaite réaliser un schéma directeur pour orienter la gestion et le renouvellement du patrimoine arboré des Yvelines. Le CAUE 78 est associé pour réaliser le volet lié à l'analyse paysagère en raison de sa connaissance du département et de la pertinence de son analyse.



Alignement d'arbres - RD 912 © CAUE 78



Espace documentaire, dans les locaux du CAUE 78 à Montigny-le-Bretonneux - © CAUE78

CONNAÎTRE

56 LOGEMENTS DANS LE PARC PRINCESSE

78110 Le Vésinet



Présentation

Le contexte : une ZAC "territorialisée"

La ZAC Princesse occupe une partie du parc de l'asile impérial construit sous le Second Empire (1855) et qui deviendra plus tard l'Hôpital du Vésinet. Un cheminement, la "serpentine", permettait aux malades de se promener dans le vaste parc : 40 hectares entourés d'un haut mur en pierre. Par la suite, près de la moitié du parc est laissée à l'abandon et s'enrichit à l'exception des "jardins" à l'avant et à l'arrière de l'hôpital. En 2011, la ZAC Princesse est créée sur cette opportunité foncière de 18 ha. En 2014, Grand Paris Aménagement est désigné comme aménageur et se donne pour objectif de réaliser une ZAC "territorialisée". Entre 2015 et 2016, des ateliers de concertation ont été menés afin d'interroger les vésigondins sur les usages attendus, la densité et l'implantation des bâtiments du futur quartier.

Le programme

La ZAC prévoit la création de 450 logements (soit 350 000 m²) répartis sur une dizaine de lots, dont chacun est attribué à un binôme d'architectes. La construction de logements est accompagnée de la restructuration d'une école existante, la démolition/reconstruction d'un gymnase, la construction d'une crèche et la réalisation de 10 ha d'espaces publics. Un traité de concession a été mis en place avec la Ville pour la gestion des espaces publics.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE CHARLES AZNAVOUR

78180 Montigny-le Bretonneux



Présentation

Le contexte

La construction du Forum des Arts s'accompagne de la transformation d'une partie du quartier de la Sourderie. Célèbre par la présence de l'ensemble de logements réalisés en 1982 par l'architecte catalan Ricardo Bofill. À Montigny, il livre une architecture post-moderniste qui s'inspire de l'architecture classique, aussi appelée "le Versailles du peuple". Des logements et des espaces publics sont créés afin de connecter le conservatoire au quartier et au lac de la Sourderie. Sur cette parcelle se trouvait le collège Bergson, fermé en 2007 qui a ensuite accueilli l'école municipale de théâtre et le Pôle

UNE CRÈCHE EN BOIS DANS UN QUARTIER EN TRANSFORMATION

124 Rue Robert Auzelle, 78140 Vélizy-Villacoublay



Présentation

Le contexte

La crèche Les Nénuphars se trouve dans le quartier Louvois construit entre 1969-1975 par les architectes-urbanistes Robert Auzelle, Alain Gillot et Ivan Jankovic. Ce quartier typique de l'urbanisme des années 1970, comptait près de 2000 logements, des équipements publics et des commerces entourés d'une vaste dalle permettant le stationnement en souterrain.

Depuis 2016, la ville a engagé un projet de rénovation urbaine de ce quartier inadapté et vieillissant. Le cœur du projet prévoit la déconstruction de 20 000 m² de béton (dalle regroupant une galerie commerciale et deux silos de stationnement sur 6 étages) afin de redonner aux habitants l'accès au sol. Un des piliers de l'ancien parking a été conservé, témoin discret de l'ancienne dalle.

La transformation du quartier Louvois

Le renouvellement du quartier prévoit la création de logements et commerces, d'un parking souterrain public, d'un centre médical, d'une crèche et d'une ludothèque. Toutes les surfaces de commerce supprimées lors de la destruction de la dalle sont rétablies dans les RDC des nouvelles opérations. Les aménagements sont réalisés

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LES ALLÉES PROVIDENCE

45 Allée de la Providence, 78000 Versailles



Présentation

Le contexte

À proximité de la gare Chantiers, la Ville de Versailles poursuit la transformation du quartier en réalisant 60 nouveaux logements avec, en rez-de-chaussée, des locaux et services dédiés aux habitants.

Sur cette parcelle se trouvait un EHPAD construit dans les années 1980 qui ne répondait plus aux besoins et aux normes actuels. En 2012, un nouvel EHPAD est construit sur une parcelle adjacente. L'année suivante, la Ville de Versailles lance un appel d'offre de charge foncière avec concours d'architecture afin de céder le site. L'agence Eliet & Lehmann et E&L Promotion sont sélectionnés pour le projet.

Autopromotion chez les architectes pour plus de qualité

L'agence Eliet & Lehmann milite depuis plusieurs années pour favoriser la qualité des projets d'architecture en promouvant la construction en pierre massive. En 2009, afin d'accroître les compétences de l'agence en matière d'ingénierie (Laurent Lehmann étant architecte et ingénieur diplômé de CentraleSupélec), la structure E&L Ingénierie est créée. Elle se spécialise en ingénierie et études techniques. En 2016, poursuivant dans cette dynamique, les architectes créent E&L Promotion afin de pouvoir maîtriser le budget de leurs opérations. Ils s'assurent ainsi que la construction en pierre massive soit bien tenue jusqu'au bout des projets. L'autopromotion permet en effet aux architectes d'économiser les frais de commercialisation qui peuvent très

LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Le **site internet** affiche les actions en cours du CAUE, et présente l'ensemble des outils des CAUE IdF (observatoires, portail documentaire, veille...).
- Abonnez-vous à notre **lettre d'info** pour vous tenir informé : <https://resaue.caue-idf.fr/>



- « Scoop It », **panorama de la presse**, est accessible depuis le site du CAUE.

RES'AUE, le portail documentaire, offre une vitrine régionale des fonds documentaires des CAUE d'Île-de-France : nombreuses références en architecture, urbanisme, patrimoine, aménagement, environnement et paysage, ainsi que des dossiers thématiques.

L'**Observatoire des CAUE** présente des bâtiments et des espaces publics repérés par les CAUE de toute la France pour leur grande qualité.

En 2024, **4 nouvelles fiches** sont réalisées pour les Yvelines:

- 56 logements dans le Parc Princesse - Le Vésinet
Agence Lambert Lenack, Agence TER, SOA architectes
- Conservatoire de musique, de danse et de théâtre Charles Aznavour - Montigny-le Bretonneux - Dominique Coulon et associés
- Une crèche en bois dans un quartier en transformation - Vélizy-Villacoublay - A+ Samuel Delmas architectes urbanistes
- Construction de logements Les Allées Providence Versailles - Eliet & Lehmann architectes

L'actualité du CAUE est aussi sur **Instagram, LinkedIn, et Facebook** !

L'ESPACE DOCUMENTAIRE

Un **centre de documentation** ouvert au public !

Sur rendez-vous, venez consulter des ouvrages et revues de référence en architecture, urbanisme, paysage et environnement.

Informez-vous sur le territoire des Yvelines et de l'Île-de-France et consultez les productions du CAUE (études, vidéos, publications...).

N'hésitez pas à transmettre vos demandes de recherche par mail.

Le prêt d'ouvrages est possible aux adhérents et aux enseignants dans le cadre d'actions pédagogiques. Le catalogue du fonds est consultable sur le portail documentaire régional Res'aue.

En 2024, en dehors des demandes internes et de celles provenant des autres CAUE, **19 demandes externes** émanant de professionnels, d'élus et d'étudiants ont été traitées par notre documentaliste.

Les sites internet :

- www.caue78.fr
- www.caue-idf.fr/l-observatoire-de-la-qualite-architecturale-du-logement
- <https://resaue.caue-idf.fr/>
- <https://www.caue-observatoire.fr/>

Nos réseaux sociaux :

- Instagram : @caue_yvelines
- LinkedIn : CAUE 78
- Facebook : CAUE 78
- Threads : @caue_yvelines
- Youtube : CAUE des Yvelines

Le site internet est l'outil de communication le plus efficace du CAUE, complété par les réseaux sociaux :

- **618** abonnés sur LinkedIn
- **970** abonnés sur Instagram
- **832** abonnés sur Facebook



SENSIBILISER

AVEC LE RÉSEAU DES CAUE

Les CAUE d'Ile-de-France sont réunis en fédération, ce qui leur permet de mutualiser compétences, moyens et actions.

L'ensemble compte une centaine de professionnels.

Trois conseils d'administration et une assemblée générale sont organisés chaque année.

Les directeurs se réunissent une fois par mois pour coordonner collégialement les actions et les délégations dans les instances régionales.

Les **principales actions régionales**, pour certaines d'entre elles soutenues par la DRAC Ile-de-France, sont les suivantes :

- L'Observatoire régional de la qualité architecturale du logement
- Les Enfants du patrimoine
- Les Journées Nationales de l'Architecture
- Architectes et paysagistes dans les classes
- Les formations
- L'outil documentaire Res'AUE et la plateforme des sites internet
- La communication et les réseaux sociaux

2024 en chiffres pour les Yvelines

Enfants du Patrimoine :

Participation d'environ **1700 élèves**, soit **65 classes** de la maternelle jusqu'au post-bac.

Architectes et paysagistes dans les classes :

6 interventions vers **177** élèves de collège et lycée



Les Enfants du Patrimoine 2024, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines
© CAUE 78

L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITE ARCHITECTURALE DU LOGEMENT

Piloté par les CAUE d'Ile-de-France avec l'appui de la DRAC IdF depuis 2005, cet Observatoire est un outil de valorisation de la qualité architecturale du logement en Île-de-France.

Des opérations habitées sont étudiées selon plusieurs critères de pérennité, d'insertion et d'usage.

Ainsi, plusieurs ressources sont mises à disposition des professionnels : retours d'expérience, publications thématiques, séminaires de réflexion, expositions et visites d'opérations.

Un séminaire « Longue(s) vie(s) aux logements !

Transformer l'existant au regard des enjeux climatiques » s'est déroulé le **mardi 4 février 2025** à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, pour clôturer l'activité 2024.

8 analyses d'opérations

Fiches "Retour sur" :

- Reconversion d'une ferme viticole en 9 logements sociaux à **Juziers** par **Pierre Lépinay Architecture (78)**
- Rénovation d'un grand ensemble : La Faisanderie à Fontainebleau par **Eliet & Lehmann (77)**

Fiches "Projets en cours" :

- Réhabilitation d'une résidence des années 1970 à **Saint-Cloud** par **Atelier Robain Guieysse (92)**
- Réhabilitation d'une résidence des années 1960 avec des modules préfabriqués en ossature bois à **Thiais** par **Djuric Tardio Architectes (94)**
- Réhabilitation restructuration lourde d'une architecture emblématique de la ville nouvelle : la "tour EDF" à **Cergy** par **Pablo Katz Architecture (95)**

Fiches "Projets livrés" :

- Réhabilitation d'un ensemble HBM : la cité des Chauffourniers à **Paris** par **DeJean Marin Architectes (75019)**
- Transformation d'un ancien couvent en logements d'insertion à **Yerres** par **SNL (91)**
- Réhabilitation d'un grand ensemble des années 1960 labellisé ACR : la Cité de l'Etoile à **Bobigny** par le **Groupe Ellipse (93)**

LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS

LES ECO-RENCONTRES DU CAUE 78

Pour voir, apprendre, et comprendre, le CAUE 78 a proposé en 2024 un nouveau cycle d'ateliers, visites et conférences sur des démarches écologiques : construction frugale, éco-matériaux et filières.



Visite de l'écoquartier Princesse au Vésinet (agence TER + Lambert Lénack)
© CAUE 78

Les **Éco-Rencontres** en 2024 ont rassemblé de nombreux participants de différents secteurs: professionnels, élus, services, particuliers, au cours des **7 visites** qui ont été proposées.

- #10: Salle de spectacle en pisé à Châteaufort (Léo Berellini architecte), le 29 février
- #11: Crèche en bois à Vélizy (Samuel Delmas architectes urbanistes), le 21 mars
- #12: Logements en pierre massive à Versailles (Eliet & Lehmann architectes), le 18 avril
- #13: Ecoquartier Princesse au Vésinet (agence TER + Lambert Lénack), le 30 mai
- #14: Arboretum de Chèvreloup au Chesnay-Rocquencourt (avec le Muséum d'histoire naturelle), le 27 juin
- #15: Salle des fêtes de Beynes (Graal architecture), le 14 novembre
- #16: Pôle Léo Lagrange aux Mureaux (Jean & Aline Harari architectes), le 11 décembre

ARCHIPEL FRANCILIEN > DETOUR

Les CAUE d'Île-de-France vous proposent, avec le soutien de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France**, une collection de **40 voyages à la découverte de l'architecture du quotidien en Île-de-France**. Chaque année, découvrez en exclusivité la nouvelle collection de parcours lors des **Journées Nationales de l'Architecture**.

Changement d'application

En 2024, l'ensemble des parcours a été versé sur la nouvelle application **Détour**.

Le 20 octobre, le CAUE accompagné de plusieurs intervenants a présenté son nouveau parcours lors des Journées Nationales de l'Architecture.



Parcours 2024 dans les Yvelines :

« **Les paysages de Saint-Quentin-en-Yvelines** »



LE GRAND PUBLIC, LES ELUS et LES SERVICES

LES GUIDES DE CONSEIL DU CAUE 78

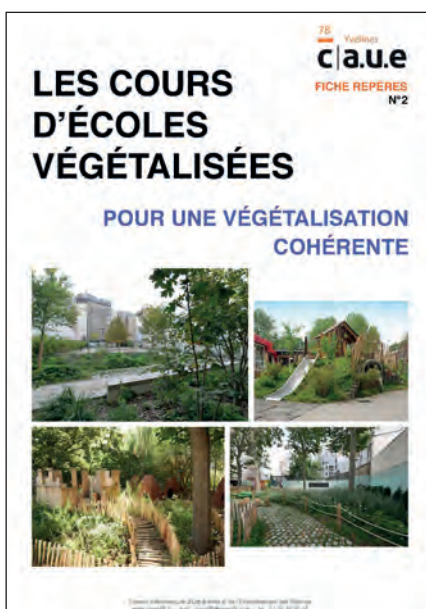
Une nouvelle série de parutions vient enrichir le corpus à disposition

Le CAUE propose depuis de nombreuses années des guides, fiches repères ou retours d'expérience, qui présentent de façon synthétique les principales notions relatives aux sujets abordés. Les clôtures et les cours d'écoles ont fait l'objet des parutions de l'année 2024.

Ces guides, initialement destinés aux élus et leurs services, trouvent également un écho auprès des particuliers.

En effet, les conseils dispensés en termes de conception du paysage urbain, de gestion de l'eau ou de choix des essences végétales, peuvent trouver une application concrète dans de nombreuses situations.

Certaines communes adhérentes du CAUE 78 ont même fait le choix de les proposer au téléchargement sur leur site internet municipal.



LE JEUNE PUBLIC, ACTEUR DE DEMAIN

Depuis sa création, le CAUE propose aux enseignants des ateliers d'apprentissages fondamentaux pour se repérer dans l'espace, dans le temps et aiguïser le regard sur l'espace quotidien des élèves.

Les projets PACTE :

Les élèves du **collège Georges Brassens de Saint-Arnoult-en-Yvelines** (deux classes de 6ème et deux de 3ème, soit **120** élèves), ont **visité leur établissement** et réalisé **deux ateliers** pour imaginer une surélévation des bâtiments avec l'appui d'une architecte du CAUE.

Transformation et végétalisation des cours d'écoles :

Le CAUE des Yvelines accompagne les communes dans la transformation des cours d'écoles en proposant des ateliers pédagogiques en classe pour sensibiliser et impliquer élèves et enseignants aux enjeux écologiques.

À la demande des communes, le CAUE met ses compétences pédagogiques, environnementales et paysagères à disposition pour améliorer le bien-être des enfants.

Il propose une reconfiguration des cours d'écoles vétustes et trop goudronnées, pour les rendre plus ludiques, conviviales et agréables.

En 2024, plusieurs écoles dans les Yvelines ont bénéficié de cet accompagnement :

- **Ateliers** dans deux classes de l'école élémentaire **Jules Verne** à **Noisy-le-Roi**
- **Livraison** des cours des écoles maternelle et élémentaire **Chèvrefeuille** et **Saint-Exupéry** à **Villennes-sur-Seine**
- **Livraison** de la cour de l'école maternelle **Bourget-Calmette** à **Jouy-en-Josas**
- **Restitution** de la démarche de co-conception de l'école **Jean Moulin** à **Montesson**



Cour livrée – École Saint-Exupéry – Villennes-sur-Seine © CAUE 78



Assemblée Générale du CAUE 78, salle des fêtes de Beynes - octobre 2024 - © CAUE78

ADMINISTRATION

LES PRODUITS

Les produits s'élèvent à 840 512 €.

La taxe pour le financement du CAUE

Les CAUE ont été créés par la Loi sur l'architecture de 1977 avec un financement dédié : une taxe payée par les particuliers, bailleurs et promoteurs sur la création de m² lors du dépôt de tout permis de construire.

Initialement nommée « taxe CAUE », elle a évolué vers une « part départementale de la taxe d'aménagement » lorsqu'en 2012 la taxe d'aménagement (TA) a remplacé l'ensemble des taxes d'urbanisme. Cette taxe finance les départements, les communes, et en Ile-de-France, la Région.

La part pour le CAUE est votée chaque année par l'assemblée départementale.

Le Conseil départemental a voté un taux à 0,08% pour 2024, sur la base d'une dotation garantie sur le produit de la taxe d'aménagement de 550 000 €.

Les adhésions

En 2024, le nombre d'adhérents reste stable malgré l'augmentation de 30% du montant de la cotisation.

En effet, ce montant n'avait pas été revalorisé depuis 2017, et une actualisation s'imposait.

Le montant total des adhésions s'élève à 142 672 €.

Les participations / conventions

Des conventions d'accompagnement sont passées entre le CAUE et les collectivités ou tout autre partenaire adhérent.

Elles sont réalisées en coordination avec ces structures et couvrent une partie des frais engagés. Ce mode d'indemnisation permet de répondre aux multiples demandes qui nécessitent un suivi plus long.

Le montant total des conventions avec les collectivités adhérentes s'élève à 68 840 €.

LES AVANTAGES DE L'ADHESION

Adhérer au CAUE c'est :

- > Soutenir le CAUE et bénéficier du droit de vote à l'assemblée générale
- > Se tenir informé des actualités et participer aux activités du CAUE
- > Créer des outils spécifiques adaptés aux besoins des adhérents
- > Bénéficier de l'appui et des ressources du CAUE et de ses partenaires

Adhérer permet de solliciter le CAUE pour :

- > Réponses à vos sollicitations sous forme de conseils simples
- > Participation gratuite d'un architecte ou d'un paysagiste aux jurys de concours, aux commissions, aux conférences ou événements que vous organisez
- > Accès aux ressources documentaires : recherches, dossiers thématiques, prêt d'ouvrages, accès aux études réalisées sur la commune
- > Rédaction d'articles concernant l'architecture, l'urbanisme et le paysage à diffuser dans les lettres d'informations des adhérents
- > Prêt de nos expositions : Architecture du XXème siècle dans les Yvelines, Transformer le bâti, Observatoire Photographique des Paysages (à venir)

Conventionner* avec le CAUE pour :

- > Etudes et conseils établis par une équipe pluridisciplinaire: architectes, urbanistes et paysagistes, dans le cadre d'une convention spécifique rédigée selon vos besoins
- > Exemples d'application: permanences avec appui à l'instruction, faisabilité (archi-urba) pour une aide à la décision, démarche de désimperméabilisation et de renaturation, co-construction d'aménagement et concertation avec les usagers, éducation et sensibilisation à l'architecture et à l'environnement

* L'adhésion au CAUE est obligatoire pour établir une convention d'accompagnement; la fidélité des adhérents donne droit à un tarif préférentiel pour leur soutien.

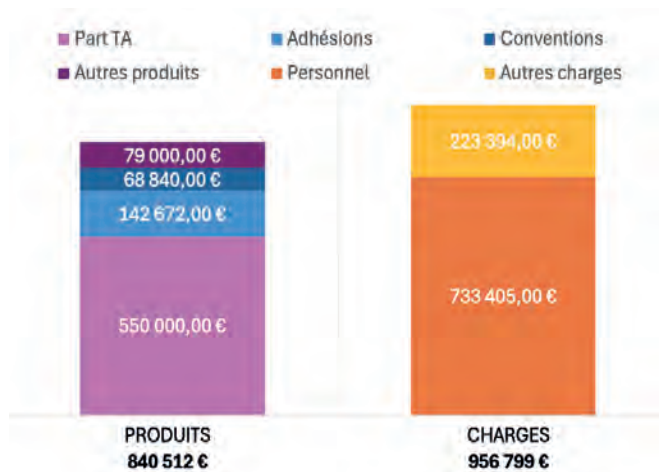
LES CHARGES

Les charges s'élèvent à 956 799 €.

Les charges de personnel totalisent 733 405 €, intégrant une rupture conventionnelle en mai 2024.

L'ensemble des autres charges (loyers, fournitures, prestations extérieures, frais divers) totalise 223 394 €.

RESULTAT 2024



Le résultat annuel est déficitaire de 116 287 €.

PREVISIONNEL 2025

La taxe pour le financement du CAUE

Le Département a voté un versement de la part de la taxe affectée au CAUE, pour un montant de 750 000 €. Un versement anticipé de 150 000 € a été accordé par le Département des Yvelines en décembre 2024.

L'ÉQUIPE

Direction

Hervé SAILLET, architecte et urbaniste, directeur

Administration - Finances

Jessy BYLON, assistante de direction

Communication - Webmaster

Cécile VAROQUIER, documentaliste et webmaster

Etudes - Conseils - Formations

François ADAM, paysagiste

Lisa LECONTE, architecte

Hugo DECOUX, paysagiste

Émilie OUAZI, architecte

Stagiaires accueillis

- **Sophie LEVENT**, 2^{ème} cycle Master (5^{ème} année) à l'ENSA de Versailles du 18 mars au 1^{er} juillet.
- **Emma BIOU**, en DNMADE espace 2^{ème} année au lycée Adolphe CHÉRIOUX à Vitry-sur-Seine du 29 avril au 26 juillet.
- **Némo DELABRE**, en deuxième année à l'ENSP de Versailles du 03 juin au 26 juillet

Et une stagiaire dans le cadre d'un stage d'observation professionnelle au collège.

Départs

Annie BOYER, architecte

Hélène BOUISSON, architecte

Hayette MEKKI, chargée de communication

Thomas DUQUESNOY, enseignant mis à disposition par la DSEDEN (Académie de Versailles)



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des collectivités locales désignés par le conseil départemental des Yvelines

Patrick STEFANINI, conseiller départemental des Yvelines

Nicole BRISTOL, vice-présidente du Conseil départemental, maire de Montesson

Claire CHAGNAUD-FORAIN, conseillère départementale

Nicolas DAINVILLE, Maire de la Verrière et vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

Lorrain MERCKAERT, conseiller départemental, maire de Montigny-le-Bretonneux

Karl OLIVE, vice-président du Conseil départemental et député des Yvelines

Membres de droit représentant les services de l'État

Anne-Florie CORON, directrice départementale des Territoires (DDT 78)

Nicolas VENTRE, sous-préfet de Rambouillet

Sandrine LAIR, directrice académique des services de l'Éducation nationale

Bénédicte LORENZETTO, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP 78)

Représentants des professions concernées, désignés par le Préfet

Christophe LEGÉ, paysagiste DPLG, dirigeant EURL Vent 2 Terre

Nelson DANTAS, dirigeant DNT et co-Pdt FFB 78

Gilles LEFÉBURE, associé gérant SARL Atelier 2A+

Antoine GRIMONT, architecte DPLG, vice-président de l'UNSA

Personnes qualifiées désignées par le Préfet

Alexandra BONNET, directrice de l'ENSP (école nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille)

Philippe SCHWAB, directeur de projet Seine et Yvelines Environnement

Membres élus par l'assemblée générale

Patrick BAYEUX, trésorier du CADEB (*association de la plaine de Montesson*) - † 21Août 2024

Patrick CHOTTEAU, architecte enseignant

Bernard DUHEM, président d'honneur de Maisons paysannes de France

Cécile GARGUELLE, responsable pôle patrimoine des Yvelines / INGENIERY

Anne HERY-LE PALLEC, maire de Chevreuse

Pierre MIQUEL, maire-adjoint à l'urbanisme de Houilles et conseiller communautaire CA SGBS

Sébastien OLIVET, architecte du Patrimoine nommé en remplacement de Patrick Bayeux

Représentant du personnel, avec voix consultative **Émilie OUAZI** architecte conseiller

Les membres du bureau

Patrick STEFANINI, président

Nicole BRISTOL, vice-présidente

Claire CHAGNAUD-FORAIN, vice-présidente

Lorrain MERCKAERT, trésorier

Bénédicte LORENZETTO, secrétaire

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le **Conseil d'Administration du CAUE** s'est réuni les **4 mars**, **25 juin** et **25 septembre**,

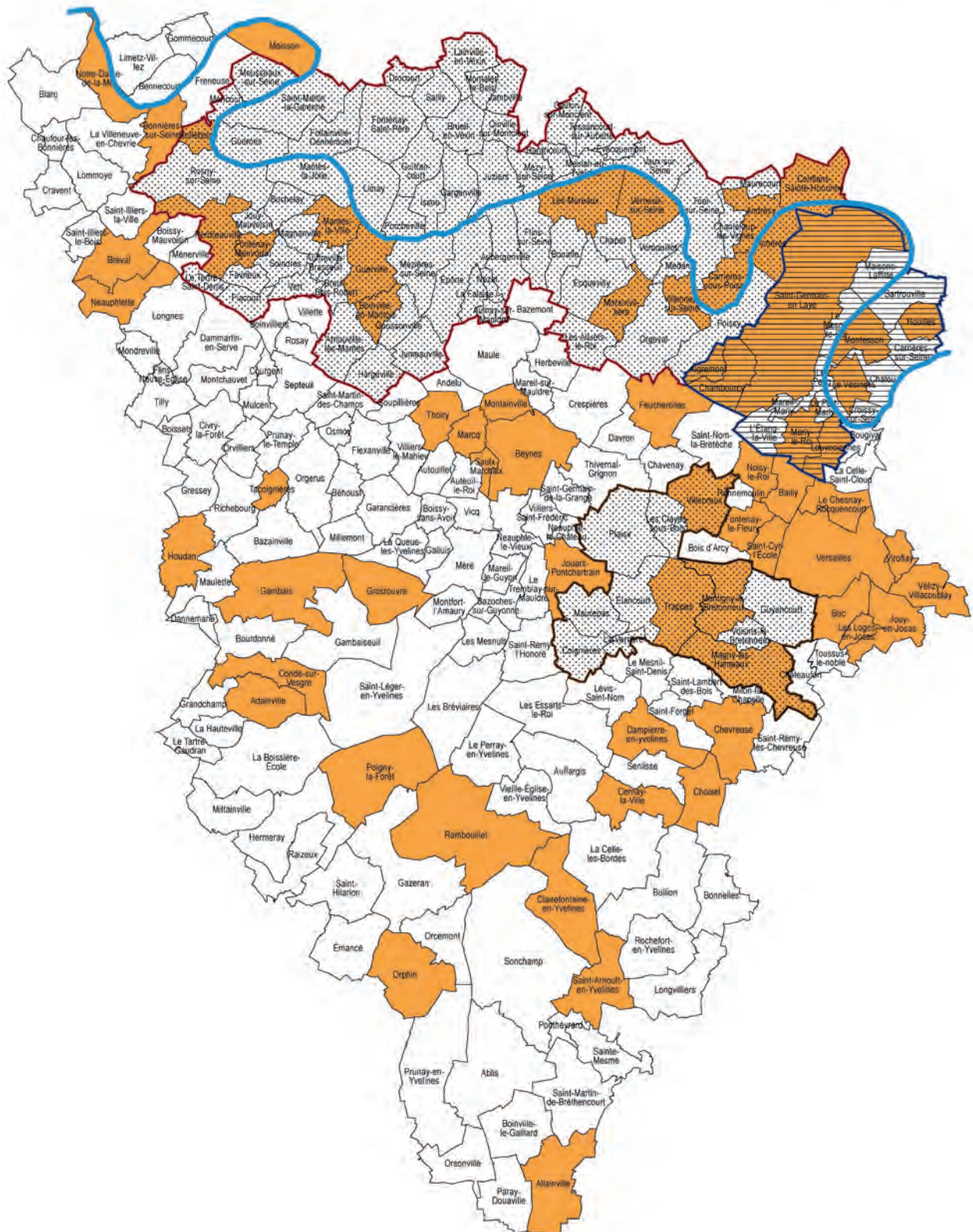
et le **Bureau** les **9 février** et **13 mai**.

L'**Assemblée Générale Ordinaire** et l'**Assemblée générale Extraordinaire** ont eu lieu le **17 octobre** à la salle des fêtes de **Beynes**..

ADHESIONS

CARTE DES ADHERENTS - COMMUNES & EPCI

Décembre 2024



LES ADHÉRENTS

65 Communes

Achères, Adainville, Aigremont, Allainville-aux-Bois, Andrézy, Bailly, Beynes, Boinville-en-Mantois, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Buc, Carrières-sous-Poissy, Cernay-la-Ville, Chambourcy, Chevreuse, Choisel, Clairefontaine-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre, Conflans-Sainte-Honorine, Dampierre-en-Yvelines, Feucherolles, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-le-Fleury, Gambais, Grosrouvre, Guerville, Houdan, Houilles, Jouars-Pontchartrain, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Le Vésinet, Les Loges-en-Josas, Les Mureaux, Louveciennes, Magny-les-Hameaux, Mantes-la-Ville, Marcq, Marly-le-Roi, Moisson, Montainville, Montesson, Montigny-le-Bretonneux, Morainvilliers, Neauphlette, Noisy-le-Roi, Notre-Dame-de-la-Mer, Orphin, Perdreauville, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Rolleboise, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Cyr-l'École, Saint-Germain-en-Laye, Saulx-Marchais, Tacoignères, Thoiry, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Verneuil-sur-Seine, Versailles, Villennes-sur-Seine, Villepreux, Viroflay

Intercommunalités

CU GPS&O (communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise),
CA SQY (communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines),
CA SGBS (communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine)

Établissements publics

CITALLIOS
CITALLIA
EPAMSA

Bailleur

Immobilière 3F

Adhérents individuels

8 adhérents individuels
3 adhérents professionnels

Associations et Copropriétés

ALEC SQY (agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines),
Énergies Solidaires,
CADEB (collectif d'associations de défense de l'environnement de la boucle de Montesson),
association Plaine d'Avenir,
AIMES Association,
Maisons Paysannes des Yvelines,
Association La Sève,
ASL Château Village,
Copropriété le Bois du Four,
SDC Parc du Château

Tarifs d'adhésion 2025

Communes

moins de 2 000 habitants	250 €
2 001 à 4 000 habitants	650 €
4 001 à 6 000 habitants	950 €
6 001 à 8 000 habitants	1 250 €
8 001 à 10 000 habitants	1 550 €
10 001 à 20 000 habitants	1 950 €
20 001 à 30 000 habitants	2 250 €
30 001 à 40 000 habitants	2 350 €
plus de 40 001 habitants	2 600 €

Intercommunalités

EPCI	0,065 cts/hab.
------	----------------

Associations et autres structures

Associations (sans salariés)	100 €
Associations (avec salariés)	250 €
Bailleurs sociaux	500 €
Établissements scolaires	100 €
Organismes publics ou privés	2 600 €

Copropriétés

moins de 50 copropriétaires	500 €
51 à 100	1 000 €
101 à 150	1 500 €
151 et plus	2 000 €

Individuels

Professionnels	50 €
Particuliers	30 €
Étudiants, demandeurs d'emploi	10 €

Le CAUE est un organisme non assujéti à la TVA, conformément à l'article 261 B du Code général des impôts.

LE CAUE : UN SERVICE PUBLIC D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CAUE aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local.

C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines

3, place Robert Schuman 78180 Montigny-le-Bretonneux

T 33 (0) 1 30 48 00 14 - M : caue78@caue78.com - www.caue78.fr